APRÈS L'INCENDIE du "Réveil du Nord"

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les témoignages de sympathie continuent à nous parvenir

Hier, comme la veille, les témoignages de sympathie, les offres de concours, de collaboration, les encouragements et les vœux de prompte reconstitution, ont continué à nous parvenir à chaque courrier.

Un puissant réconfort nous a été donné, par M. Paul DELESALLE, président du Conseil d'administration de la « Presse Populaire », qui, après avoir vu tout le personnel à l'œuvre, dès la première heure, après avoir assisté au sinistre, et s'être rendu compte de nos efforts, a tenu à nous apporter ses chaleureuses félicitations.

M. HUDELO, Préfet du Nord, a bien voulu, lui aussi, nous adresser des félicitations et nous exprimer ses vœux les plus ardents de bonne continuation et de rapide reconstitution.

Nous avons reçu encore des témoignages de sympathie et d'affection de la part de MM. COLLEAUX, secrétaire général de la mairie de Dunkerque ; Edmond ORY, professeur honoraire à la Faculté de Droit de Lille ; Léon RENIER, président du Conseil d'administration de l' « Agence Havas » ; LABBÉ, directeur de l'Enseignement technique, ainsi que la plupart de nos rédacteurs, correspondants et collaborateurs, qui, avec beaucoup de nos lecteurs, nous disent la part qu'ils prennent à notre malheur passager.

Ces multiples témoignages d'amitié ne font que nous fortifier dans la lutte que nous menons pour surmonter les énormes difficultés auxquelles nous avons encore à surmonter.

La reconstitution de notre maison sera longue. Elle demandera des mois d'efforts, mais nous sommes armés solidement de volonté et de courage. Nous vaincrons !

Nous voulons encore exprimer notre gratitude à tous ceux qui continuent à nous aider. Nous adressons, entre autres, nos vifs remerciements à M. VILLERVAL, cafetier, rue de Paris, à Lille, qui, alors que nos lignes téléphoniques étaient coupées, anéanties, a bien voulu mettre spontanément et bénévolement son téléphone à notre disposition, ainsi qu'à M. Louis MASSON, conseiller général, adjoint au maire de Lille et secrétaire général du Syndicat du Livre, qui, le jour de l'incendie, de 8 heures du matin à 5 heures du soir, resta dans notre salle des linotypes, qui demandaient à être sauvées à tout prix, nous apportant le concours de son expérience et prodiguant à tous, et sourtout aux pompiers, ses conseils éclairés.

Ces collaborations bénévoles nous ont puissamment aidés à réaliser notre œuvre de relèvement, qui se poursuit le plus heureusement qu'il est possible.

CHAPEAUX ABBAYE 2, Rue Esquermoise — LILLE —

Une grave affaire à la Coopérative d'Annay-sous-Lens

M. HAZARD, L'ANCIEN MAIRE, QUI EST INCULPÉ, A ÉTÉ ÉCROUÉ A LA PRISON DE BÉTHUNE

Comme dans beaucoup de communes sinistrées, les habitants d'Annay-sous-Lens constituèrent au lendemain de la guerre une coopérative de reconstitution, et ils choisirent comme président M. Aimable Hazard, aujourd'hui âgé de 42 ans, alors maire de leur commune.

Aussitôt en fonction, M. Hazard se montra très entreprenant et cumula avec son titre de président, les postes de secrétaire-trésorier de la coopérative et en devint le manitou.

La reconstitution des immeubles commença et fut d'abord menée rondement.

M. Hazard qui était en faillite avant-guerre n'avait aucun titre de créance ni de dépôt personnel à la Coopérative. Il se fit néanmoins construire une superbe villa. Entre temps il s'acheta une belle auto conduite intérieure, et villégiaturait plusieurs mois à une station balnéaire.

La nouvelle situation du président Hazard devait soulever de vives critiques parmi les coopérateurs sinistrés, surtout par des immeubles dont la reconstruction était commencée restaient inachevés.

Hazard fut alors mis dans l'obligation de donner des éclaircissements sur les comptes de la Coopérative qui paraissaient très embrouillés, mais il s'y refusa.

Vers les élections de 1925, Hazard fut battu. Dès lors il donna sa démission de président, secrétaire-trésorier de la Coopérative.

Les plaintes furent nombreuses et une enquête fut ordonnée. Si elle dura si longtemps c'est parce qu'il fallut reconstituer nombre de pièces et procéder à des recherches pour savoir où certaines sommes d'argent étaient parties.

Tout aujourd'hui paraît éclairci et hier M. Dutilleul, juge d'instruction au Parquet de Béthune lançait un mandat d'arrêt contre Hazard que les gendarmes arrêtèrent et amenèrent à Béthune.

Il ressort des faits et des écritures même de la Coopérative, que Hazard se serait rendu coupable de détournements s'élevant à plus de 300.000 francs. Il serait également établi que Hazard tirait des chèques en banque sur les crédits de la coopérative en son nom personnel, au lieu de celui des entrepreneurs qui travaillaient pour le compte de la Coopérative.

On lui reproche aussi de s'être attribué pour 25.000 francs d'obligations de la Défense nationale qui étaient la propriété de la Coopérative.

Interrogé par le juge d'instruction, Hazard reconnaît bien avoir « un peu maquillé les comptes » mais prétendit avoir fait construire sa villa et payé son auto avec son argent à lui. Pour l'examen de ses comptes il a ajouté « on verra que je n'ai rien fait de répréhensible ». Malheureusement la preuve des détournements dont était rendu coupable Hazard, paraît bien établie.

Après ce premier interrogatoire l'inculpé fut conduit à la Maison d'arrêt et écroué.

Le député Chavagnes inculpé d'homicide par imprudence

Le « Temps » publie la dépêche suivante de Blois :

« On sait que l'hiver dernier, M. Chavagnes, député du Loir-et-Cher, avait culbuté, près de Gièvres, avec son auto, un attelage dans lequel un cultivateur qui, grièvement blessé, ne tardait pas à expirer.

« Au cours de l'enquête, le député nia être l'auteur de l'accident, mais le procureur général d'Orléans l'inculpa et la levée de l'immunité parlementaire réclamée fut votée par la Chambre.

« M. Chavagnes a été interrogé lundi pour la première fois par le juge d'instruction de Blois. Il était assisté de ses avocats, Me Ce Moro Giafferi et Me Gallier. Le député a été définitivement inculpé d'homicide par imprudence et du délit de fuite ».

UN CHOMEUR TUA SON BÉBÉ ET SE SUICIDA

M. François Rousselot, âgé de 37 ans, journalier, demeurant dans un hôtel meublé de la rue du Marché à Pontoise, était veuf depuis deux ans.

Seul, il vivait avec son fils René, âgé de deux ans.

Lorsqu'il avait du travail, M. Rousselot était obligé d'abandonner l'enfant aux soins de voisins.

Quand le chômage affectait le journalier, celui-ci était torturé par la pensée que le bébé, un jour, n'aurait peut-être rien à manger.

Accablé, l'autre après-midi, Rousselot décida de mettre un terme à sa misère. Il prit son revolver et tua le bébé d'une balle dans la tête, puis il se fit justice.

Les deux cadavres ont été découverts hier matin. Ils seront autopsiés.

La Chambre a ajourné le débat sur les tarifs douaniers

IL SERA REPRIS QUAND LA COMMISSION DES FINANCES AURA STATUÉ A LEUR SUJET

Hier après-midi, la Chambre, après avoir adopté divers projets, a poursuivi la discussion du projet qui tend à augmenter le Tarif général des Douanes.

Le Président fait connaître qu'il est saisi de trois demandes d'ajournement ; ces trois demandes émanent :

La première, de M. Vincent-Auriol qui demande l'ajournement pur et simple.

La deuxième, de M. Escoulent qui réclame l'ajournement de la discussion jusqu'au retour d'Espagne du ministre du Commerce.

La troisième, de M. Nogaro, qui propose d'ajourner la discussion jusqu'à ce que la Commission des Finances ait statué.

DÉCLARATIONS DE M. BOKANOWSKI

M. BOKANOWSKI déclare que le Gouvernement ne s'oppose pas à ce que la discussion du Tarif Douanier proprement dit soit ajournée, jusqu'à son retour de Madrid, qui aura lieu dans les premiers jours du mois de juin.

Au nom du Gouvernement, il demande cependant à la Chambre de continuer la discussion de la loi douanière, étant entendu que l'article premier reste réservé, et que la discussion des tarifs douaniers sera ajournée jusqu'à son retour d'Espagne.

Il précise encore que tous les articles nécessiteront une discussion contradictoire. Il est indiscutable qu'il faudra rechercher dans un débat, qui sera long, les moyens de mettre d'accord les intérêts multiples en présence.

M. VINCENT-AURIOL dit qu'il ne faut pas que la Chambre se prononce à la légère sur une aussi grave question et surtout sans avoir pris connaissance des tableaux comparatifs qui n'ont pas été communiqués.

M. BOKANOWSKI observe alors que les Commissions auront dix jours pour se livrer à ces travaux.

UNE PROTESTATION DE M. MALVY

M. MALVY, président de la Commission des Finances, proteste contre les imputations qu'on a pu relever contre les partis de gauche qu'on a accusés d'avoir voulu créer des difficultés au Gouvernement, à propos de la discussion du projet des douanes.

Est-ce que nous n'avons plus le droit, dit-il notamment, de vous dire : « Faites attention, vous allez créer la vie chère, décourager l'Agriculture, augmenter les droits indirects », sans être accusés des plus noirs desseins ?

Politique de collaboration entre nous, M. le Ministre ? Oui, tant que vous voudrez ; mais politique d'abdication ? Non.

M. BOKANOWSKI répond qu'il n'a jamais mis en doute les intentions de la Commission des Finances.

Revenant au nouveau Tarif Douanier, il précise que le Gouvernement est prêt à permettre aux produits étrangers l'entrée dans notre pays, à condition qu'ils fassent aux produits français des concessions identiques.

L'AJOURNEMENT DE LA DISCUSSION DOUANIÈRE

MM. Auriol et Escoulent retirent alors leurs motions et la **Chambre adopte la motion Nogaro, ajournant la discussion jusqu'à ce que la Commission des Finances ait statué.**

On revient à la loi douanière.

Les articles 16 à 26 réglant au point de vue du régime douanier, les rapports de la métropole avec les colonies et les pays sous mandat, sont adoptés ainsi que l'article 27 (perception des droits de douanes en poids) ; puis, la suite de la discussion est renvoyée à une date ultérieure.

LA PROPAGANDE ANTI-CONCEPTIONNELLE

M. PERNOT pose au ministre de l'Instruction publique une question sur les mesures qu'il compte prendre, pour mettre fin à la propagande anticonceptionnelle à laquelle se livrent certaines institutrices publiques.

Il donne lecture à la Chambre de certains passages d'un article qu'il a relevé dans un bulletin, édité par un groupe d'institutrices, et qui fait l'apologie du néo-malthusianisme.

Comme les communistes applaudissement certains passages, l'orateur s'écrie : « Je demande que ces interruptions et ces applaudissements figurent à l'« Officiel ». Ainsi, les Français seront fixés sur l'avenir qui serait réservé à la famille, si par impossible les communistes arrivaient au pouvoir. (Appl.).

M. Pernot déclare ensuite qu'il se doit de faire connaître à la Chambre que le sujet qui fait l'objet de l'article dont il vient de lire quelques passages, a été adopté à l'unanimité sous forme de rapport à Grenoble, par le Congrès du groupe féministe de l'enseignement laïque. Il demande au Gouvernement de prendre des mesures pour faire cesser une telle propagande.

M. Herriot répond que ces mesures ont déjà été prises. Il ajoute : « Je puis assurer M. Pernot que les membres du personnel enseignant qui professent de pareilles idées, sont une infime minorité, et que le groupement dont il paraît redouter l'importance représente à peine la 150e partie du personnel. »

M. Herriot répond ensuite à M. Vermare sur une question que ce dernier lui avait posée au sujet d'un arrêté du maire de Fleurieux-sur-l'Arbresle (Rhône) confirmé par un jugement interdisant, pour défaut de précaution, les séances cinématographiques à l'école communale de filles de cette commune.

Enfin, après une courte discussion, une demande en autorisation de poursuite contre six membres de la Chambre est renvoyée pour examen à la Commission compétente, et la Chambre décide de discuter jeudi matin le projet de loi sur les accidents du travail, et jeudi après-midi, le projet de loi militaire.

La séance est levée à 19 h. 30.

Les protestations contre la revision des tarifs douaniers

Nous avons déjà publié plusieurs protestations contre la révision des tarifs douaniers, émises par le commerce et l'industrie. Voici celle que nous communique la Chambre Syndicale des Négociants en porcelaines et cristaux de France et qui consiste en la lettre adressée à tous les députés et sénateurs, que nous reproduisons ci-dessous :

« J'ai l'honneur d'appeler tout particulièrement votre attention sur les conséquences qu'entraînerait pour le commerce de faïences, porcelaines, verres et cristaux, la mise en application des droits inscrits aux Nos 937 à 963 du projet du tarif douanier que le Gouvernement soumettra prochainement à votre approbation.

D'une part, la tarification « ad valorem » prévue pour les marchandises de l'espèce est de nature à soulever des difficultés d'ordre pratique à peu près inextricables.

D'autre part, le taux même des droits qui a été prévu pour la plupart de ces articles nous paraît démesurément élevé. Il risque d'arrêter complètement le travail des artistes et des nombreux artisans spécialisés dans la transformation de ces marchandises qui sont presque toutes destinées à la réexportation ; il contribuerait à aggraver les charges qui pèsent sur les consommateurs du fait de la hausse qui résulterait de l'application du tarif peut être chiffrée aux environs de 15 %. Enfin, il serait considéré par les pays qui sont depuis longtemps nos fournisseurs et nos clients comme une mesure de combat et, déjà, on peut entrevoir les menaces de représailles qu'il ne manquerait pas de susciter.

C'est donc au nom, à la fois des commerçants, des consommateurs et des exportateurs que nous nous permettons d'attirer votre attention sur les conséquences très graves qui pourraient résulter de la mise en application précipitée des mesures proposées par le Gouvernement.

Nous osons espérer que vous voudrez bien faire état de ces revendications à l'appui desquelles nos Chambres Syndicales ont préparé une proposition de modification du projet de tarif douanier en ce qui concerne les articles de notre profession. Cette documentation qui est chez l'imprimeur, vous sera remise très prochainement. »

Veuillez agréer, etc.

J. VACRENIER-MENU,
Président de la Chambre Syndicale des Négociants en Porcelaines et Cristaux de France.

LA JOURNÉE SPORTIVE

LE QUATRIÈME CRITERIUM CYCLISTE INTERNATIONAL DU "RÉVEIL DU NORD"

ORGANISÉ SOUS LES RÈGLEMENTS DE L'U. V. F.

230 Kilomètres — **10.000 fr. de PRIX** — DIMANCHE 22 MAI

COUREURS, MATEZ-VOUS LA CLOTURE EST PROCHE

La clôture des engagements approche. Demain, la liste sera close ! Que les retardataires se pressent, et dans l'attente des nouveaux engagements passons en revue une nouvelle série.

Un jeune d'Auby, Sanctorum Raphaël, sera le n° 41, suivit de près par Jean Crépin de Loison avec le n° 42.

Les cycles **D.O.M.** et **LIGELLULE** seront représentés dans notre épreuve par Deruytère Joseph n° 43 et Declercq Jérôme n° 44, qui feront l'impossible pour triompher.

Un jeune, Octave Lucas d'Escaudain a le n° 45, tandis que son suivant immédiat sera Leroy Hector d'Erquinghem Valère Lesaffre du Vélo-Club de Tourcoing a° 47 renforcera les chances des cycles **RYSSEL** et sera à surveiller. Canna Henri, qui semble en ce moment en possession de tous ses moyens, pilotera une bicyclette **BAERT** et ne sera sans doute pas loin du vainqueur. Il est inscrit sous le n° 48. Un jeune d'Emmerin Louis Maertens sera des nôtres avec le n° 49, tandis que le toujours courageux Watiel Louis d'Hellemmes avec sa **RYSSEL** et le n° 50 se dépensera sans compter, pour se classer honorablement.

LE PLOMBAGE

Les opérations de plombage seront faites comme d'habitude, dans notre hall samedi 21, de 9 h. à midi et de 2 à 5 heures. M. Edouard Degryse, remplacera M. Deborter de l'U.V.F., qui accompagne à Paris les qualifiées du Premier Pas Dunlop.

LES PRIMES

En outre des magnifiques prix qui récompenseront les concurrents de notre épreuve de généreux donateurs nous ont fait parvenir les primes suivantes :

16 francs au 1er fidèle et 16 francs au 2e fidèle, classés à l'arrivée, offerts par **M. Gautry, cafetier, 175 rue de Paris.**

Un titre de Porte rouge d'origine au 1er régional classé et un titre de Porte blanc au 2e, offerts par **M. Henri Villerval, cafetier, 172, rue de Paris.**

En outre ces deux coureurs pourront déguster gratuitement de la bière Champigneulles.

Une plaque d'identité gravée aux deux premiers plus jeunes coureurs classés offerts par M. Léonard Massenhove, fabricant, 51, rue Gustave-Delory, Lille.

Une prime de 10 fr. au 1er indépendant et une de 10 fr. au 1er débutant, chaussent les coureurs l'As Champion, offert par l'agent général M. Champion, 21 rue des Sarrazyne, Lille.

LES VOITURES AUTOMOBILES

Nous rappelons aux constructeurs et dirigeants de club, que nous n'acceptons au départ que 30 voitures automobiles, qui prendront à bord un commissaire de course.

A l'heure actuelle sont inscrites les voitures suivantes :

Voiture de M. Prosper Ban, constructeur des cycles « **WALTOR** ».

Voiture de M. Deryck, président du Vélo Club Mouscronnais.

Voiture de M. Cordonnier, constructeur des cycles « **RYSSEL** ».

BULLETIN D'ENGAGEMENT

Je soussigné (nom et prénoms) .....

né le (date de naissance) .....

à (ville) ....., domicilié actuellement

à (ville) ....., rue ....., n° ....

département .....

Après avoir pris connaissance des règlements du Critérium Cycliste International du Nord, que j'approuve dans son entier, déclare m'engager en qualité de ..... (classe et catégorie).

Numéro de la licence ..... Nom du Club .....

Indiquer la marque de bicyclette .....

de pneumatique .....

Je joins la somme de trois francs, montant de mon droit d'engagement.

(A REMPLIR LE CAS ÉCHÉANT) par les juniors.

J'autorise mon fils, le coureur .....

à prendre part au Critérium Cycliste du Nord et déclare dégager les organisateurs de toute responsabilité, comme il est dit au présent règlement, que j'approuve en son entier.

Date et signature

CYCLISME

Van Eckout, sur cycle Ryssel triomphe à Grenay

Une épreuve féminine de 45 km. s'est disputée lundi à Grenay et Odile Van Eckout remporta une belle victoire en passant la ligne d'arrivée avec dix minutes d'avance sur sa plus proche concurrente.

Voici le classement : 1. Van Eckout sur cycles **RYSSEL** ; 2. Louise Loef ; 3. Jeanne Danbrinne ; 4. Demeulemester.

René Place, de Sallaumines, sur cycle Ryssel, vainqueur au vélodrome d'Auchel

Foule nombreuse à Auchel dimanche et comme à l'habitude, René Place se distingua.

Grand Prix de vitesse : 1. René Place sur cycles **RYSSEL** ; 2. Depuydt de Bruxelles ; 3. Récher (d'Amiens) ; 4. Voet de Sallaumines ; 5. Alexandre de Lille.

UNE Peugeot s'achète, au comptant ou à crédit, à l'Angence exclusive « MAJESTIC-GARAGE », 33 à 37, rue des Tanneurs, à LILLE — Tél. 18-10. 11396

BOXE

UN GALA MONSTRE A LILLE

Le 28 Mai, en faveur de la Maison des « Gueules Cassées »

Le samedi 28 courant à 20 h. 30 précises, sera donné un gala de boxe dont on recaussera longtemps dans notre sportiva région. Cette réunion de grande envergure aura pour théâtre l'Hippodrome Lillois, mis gracieusement à la disposition du Comité des « Gueules Cassées » pour la circonstance, par M. Anicot, propriétaire et sur l'initiative de MM. Meunier-Gnérin, délégué pour la région du Nord des « Gueules Cassées », Debrauwer, propagandiste officiel du Comité Maxillo-Facial et de M. le Docteur Penant de la F. F. B.

La réunion sera placée sous le patronage de M. Hudelo, Préfet du Nord, de M. le général Lacapelle, commandant le 1er Corps d'Armée, de M. le Maire et de la Municipalité de Lille.

M. le Colonel Picot, député de la Gironde, ancien Sous-Secrétaire d'Etat à la Guerre, le sympathique Président de l'Union des Blessés de la Face « Les Gueules Cassées » présidera cette réunion si, comme il y a lieu de l'espérer, il est complètement remis des suites de l'accident d'automobile dont il a été victime au commencement de ce mois.

Sur le ring défileront ce soir-là les boxeurs les plus cotés de la Région et de Paris, en des matches parfaitement équilibrés et dont l'intérêt est de tout premier ordre.

Quatre grands combats en 10 rounds de 3 minutes opposeront :

1° Langlez de Tourcoing, le valeureux champion Belge, contre Deveux, le scientifique champion Lillois.

2° Poutrain de Paris l'entraîneur de Charly Sauvage, contre Looten de Lille qui vient de faire un brillant combat en 25 rounds en Angleterre.

3° Juillan de Paris, un des meilleurs Français à son poids, contre Vanpaemel au style plaisant et efficace.

4° Fred Denis de Paris contre Deck Myn Aîné, de Lille, challenger officiel au titre de champion du Nord.

Trois combats entre bons boxeurs régionaux viendront intercaler ces combats vedettes ; c'est dire que le plus grand succès couronnera cette superbe manifestation sportive dont le bénéfice sera réservé exclusivement à la Maison des « Gueules Cassées », afin d'alléger les souffrances de ceux qui portent sur leur visage les traces cruelles des grands combats qui de 1914 à 1918 firent frémir le monde entier.

LA RÉUNION DE COMINES

Le gala mis sur pied par la Salle de Boxe de Comines a obtenu malgré quelques boxeurs qui ont fait défaut, un éclatant succès sportif.

Voici les résultats techniques :

1er combat. — Oryson de Comines, vainqueur par abandon au 3e round de Martin de Quesnoy.

2e combat. — Ferrant de Comines, vainqueur par abandon au 3e round de Martin Aîné de Quesnoy.

3e combat. — Descamps de Quesnoy et Béchaert de Comines font match nul.

4e combat. — Devries de Quesnoy, vainqueur par abandon au 3e round de Kid Maurice de Comines.

Kid Maurice qui a un handicap d'un moins 5 kilos fait une grande impression au 1er round, malheureusement blessé à la cheville gauche par suite du combat, il est contraint d'abandonner.

5e combat. — Villers de Comines est vainqueur de Blin de La Madeleine au 5e round.

Joli combat, mené à toute allure jusqu'au moment où Blin qui ne voit plus clair abandonne.

UN GRAND GALA DE BOXE

le Jeudi de l'Ascension, à 3 heures à l'Hippodrome de Roubaix

Les demi finalistes de toutes les catégories du Grand Tournoi International, sont maintenant connus. Les journées du 23 avril et 6 mai ont opéré la sélection nécessaire parmi les 171 inscrits, chiffre record qui n'a pas son précédent en France. Les hommes qui restent en présence, ont tous fait grosse impression et sont animés du plus rif désir de s'imposer et il est certain que les demi-finales et les finales vont donner lieu à des batailles palpitantes, car le public a pu se rendre compte que nos jeunes ne se ménagent pas !

Pour encadrer ces finales, trois combats sensationnels en 10 rounds : **Lissajous** (de Paris) champion de France militaire, vainqueur de Raymond, Maniers, Alcouffe, rencontrera **Vanhée**, vainqueur de Soudan, Otachello, etc..., et qui vient de faire une brillante rentrée en surclassant Evrard (champion du Pas-de-Calais), et Nujardin.

L'espoir parisien **Chatlange** vainqueur de Benea et Chartier (tous deux champions de France militaires) : Coulot (champion de France amateurs) : Josié, etc..., sera opposé à **Hydé jeune**, qui a fait match nul avec Russol et qui, malgré un handicap de 4 kilos a'a été battu que de justesse par Montreuil (ex-champion d'Europe).

Aussel (de Paris), champion de France militaire 1925-1926, vainqueur de Crauc, Sion Tharaut, etc., rencontrera l'imbattable **Vandeleene**, détenteur du record unique de 40 victoires sur 40 combats !

Voilà, n'est-il pas vrai, trois combats à émotions et l'on ne pourra dire que l'Académie des Sports organisateur, a voulu ménager ses champions.

La location est ouverte dès à présent au siège de l'A.S.R., 41, rue du Chemin-de-Fer. Toutes les places (à part les deuxièmes galeries), sont numérotées.

Prix des places : Fauteuils de rings, 30 fr. ; pourtours, 10 fr. ; 1res galeries, 6 fr. ; 2es galeries, 4 fr.

FOOTBALL-ASSOCIATION

L'AMICALE CLUB DE FLERS-BOURG

Pour fêter sa montée en troisième division, l'Amicale Club de Flers-Bourg a organisé d'accord avec la Fanfare Municipale, une petite fête sportive, qui obtint un réel succès. A 2 h. 30, eut lieu la réception à la Mairie par la municipalité où après avoir reçu les félicitations du Conseil Municipal, les vins d'honneur furent offerts aux équipiers et supporters.

A 3 heures, eut lieu un match de football entre l'A.C. Flers-Bourg et l'Amicale Pasteur du Breucq. Après une partie très amicale, le Bourg gagna le match par 9 buts à 1. Ayant le match un joli souvenir fut offert à l'équipe 1re de Flers-Bourg pour les succès obtenus dans les championnats par l'Amicale des Anciens élèves.

Après le match, joueurs et supporters se réunirent et on trinqua à la prospérité des deux équipes.

ELECTRIC-CLUB (1re A) EST UNION SPORTIVE DES TRÉFILERIES DE TITRY (1re A) PAR 2 A 1.

Ce match qui comptait pour la finale du Challenge de la Compagnie Générale d'Electricité avait amené de nombreux spectateurs sur le terrain Tudor. Les deux équipes pratiquèrent un beau jeu et la partie menée à vive allure, fut très intéressante à suivre. Vilry ouvre le score, mais peu avant la mi-temps, l'Electric-Club égalise et la remise en jeu, les joueurs s'emploient à fond et à la 20e minute, s'adjugent le but vainqueur.

Arbitrage impartial de M. Lamine.

HIPPISME

COURSES A ENGHIEN

1re COURSE. — 1. Djavid, Esling, G. 200, P. 68.50 ; 2. Droit d'Option, Kalley, P. 21 ; 3. Le Calette, Jordan, P. 18.

2e COURSE. — 1. Couscous, Théry, G. 26.50, P. 11 ; 2. Saganerelle, Martinez, P. 11.

3e COURSE. — 1. Oabon, Gaudinet, G. 130 ; P. 43 ; 2. Ratisoire, Léger, P. 35.

4e COURSE. — 1. Arbousier, Romain, G. 67 ; P. 18 ; 2. Haïtèse, Bal, P. 24.50 ; 3. Braconnier, Luc, P. 17.

5e COURSE. — 1. Cyrus, Romain, G. 32, P. 16.50 ; 2. Diplomate, Duffourc, P. 13.50.

6e COURSE. — 1. Warminster, Bush, G. 14.50 ; P. 11.50 ; 2. Rocamtin, Kalley, P. 12.50.

7e COURSE. — 1. Valeur, G. 48, P. 17.50 ; 2. Serves Souchon, P. 31 ; 3. Whallis, Forcinal, P. 36.

Une révolution aurait éclaté en Grèce

Selon une dépêche de Stroumitza, frontière serbo-grecque, au journal « Novosti », de Belgrade, la révolution aurait éclaté en Grèce.

Des combats entre les monarchistes et les troupes gouvernementales auraient eu lieu au Pirée, et Samos serait en révolte. Jusqu'à présent, il n'y a aucune confirmation de cette nouvelle.

Le voyage du Président de la République en Angleterre

MM. Doumergue et Briand ont été chaleureusement reçus à l'Université d'Oxford

Nous avons relaté hier l'arrivée du Président de la République en Angleterre, les ovations dont il fut l'objet et les chaleureuses réceptions que lui firent les souverains alliés.

Mardi, à 10 heures, M. Doumergue, accompagné de M. Briand, de sa suite et des personnalités anglaises attachées à sa personne par le Roi, a quitté en automobile le palais de Buckingham, pour se rendre à Oxford, où il est arrivé à midi au collège de « All Souls » (Toutes les Ames).

La pluie qui est tombée toute la nuit a préparé une route superbe, et la campagne que traverse le Président dans les comtés de Middlesex et de Buckingham, est d'un magnifique vert tendre.

Le ciel est même tout à fait propice, et c'est par un beau soleil que les voitures royales traversent ce vaste parc que forment les prairies et les champs.

La solennité universitaire à laquelle prend part le Président de la République, est une cérémonie de circonstance, dont les traditions remontent à plusieurs générations.

La cérémonie a lieu au Collège de « All Souls » et non à l'Université d'Oxford, parce que ce Collège est celui du vice-chancelier, le docteur Ponder qui connaît très bien la France où il a beaucoup voyagé.

Au cours de cette cérémonie, le Président a reçu le titre de « Doctor of civil law ».

A midi 15, le Président est reçu par Sir Auster Chamberlain qui a revêtu la robe universitaire rouge, et le chancelier de l'Université, le vicomte Cave entouré des divers professeurs.

Ensuite, après avoir passé en revue le cortège l'Université d'Oxford, le Président et M. Briand vont prendre quelques instants de repos chez le vice-chancelier de l'Université, M. Pember.

MM. Doumergue et Briand revêtus de la robe rouge

Après la visite des divers collèges, le Président va revêtir sa robe rouge et retrouve M. Briand qui, lui aussi, a pris la robe de docteur qui, détail amusant, lui a été obligeamment prêté par Sir Austen Chamberlain.

Le Président, M. Briand, le Maréchal Haig, Lord Cave, tous les membres de l'Université forment un groupe des plus pittoresques, et se prêtent aimablement aux volontés des opérateurs de cinémas et des photographes.

A midi 45, le lunch est servi dans la salle à manger des « All souls », déjeuner d'hommes exclusivement.

Deux toasts sont portés, l'un au Roi, l'autre au Président.

Docteur "honoris causa"

A 14 heures, le cortège officiel se rend au « Sheldonian Théâtre » où se déroulent les diverses cérémonies officielles. Le chancelier ouvre la séance, et l'orateur public propose, en latin, la nomination du Président de la République comme docteur « Honoris Causa ». L'assemblée donne son assentiment, et le chancelier remet alors à M. Doumergue, qui est resté assis pendant toute la cérémonie, le diplôme de docteur et lui serre la main.

Toute la salle applaudit longuement et avec enthousiasme. Cette première partie de la cérémonie étant terminée, l'orateur public va chercher M. Briand qui, à son entrée, est l'objet d'une manifestation de sympathie unanime et prolongée. Le diplôme de docteur « Honoris Causa » lui est également remis.

Après une allocution de lord Cave, tous les assistants se lèvent et applaudissent longuement le Président de la République.

Les remerciements du Président

M. DOUMERGUE répond, déclarant notamment : « Je tiens d'abord à vous dire ma profonde gratitude pour l'honneur que vous m'avez fait en me nommant, après tant de personnages illustres, docteur en droit civil de votre vieille et célèbre Université.

« Je sais combien son passé est chargé de gloire. De votre Université, véritable école des sciences politiques sont sortis, et sortent sans cesse, les grands hommes publics, les grands administrateurs de l'Empire britannique ».

M. Doumergue exprime ensuite le souvenir inoubliable qu'il gardera toujours de cette réception.

Après de nouvelles ovations, le Président de la République est reparti pour Londres en automobile, au milieu des acclamations frénétiques des curieux, qui se trouvaient à la sortie de l'Université.

M. Doumergue est arrivé au Palais de Buckingham à 17 h. 15.

LA REVISION DES DOMMAGES DE GUERRE

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

La Commission des Régions libérées de la Chambre, réunie hier, a examiné le nouveau projet de loi déposé par le gouvernement et tendant à modifier la loi du 2 mai 1924. Au cours de cette séance, il a été décidé notamment de repousser l'article 5, paragraphe A du projet qui prévoyait à titre de mesures transitoires que les décisions rendues par la section spéciale de la Commission supérieure antérieurement à la publication de la loi nouvelle pourraient faire l'objet d'un recours exceptionnel devant la Commission supérieure des dommages de guerre.

La Commission a décidé également de disjoindre l'article 10, relatif aux cessions.

Le rapport du projet a été définitivement confié à M. Léon Escoffier.

La terrible crue du Mississipi

MILLE PERSONNES CERNÉES PAR LES EAUX SUR LE TOIT DE LEURS MAISONS

Une femme et ses huit enfants ont été trouvés noyés sur le toit de leur maison, à Plaucheville, qu'ils avaient refusés de quitter, croyant que l'eau ne le submergerait jamais.

La Croix-Rouge a été informée que mille personnes environ sont cernées par les flots sur le toit de leurs maisons à Saint-Landry Sparish.

On annonce d'autre part que les digues de Bayou des Glaises se sont écroulées sous la pression des eaux et que les terrains fertiles de la Louisane, où l'on cultive la canne à sucre, à l'ouest du Mississipi, sont maintenant inondés.

UNE LETTRE DE M. MYRON T. HERRICK A M. LABBÉ, DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Nous avons reproduit la lettre qu'écrivait M. Labbé directeur général de l'Enseignement technique, président du Comité d'Assistance à M. Hoover, Ministre du Commerce des Etats-Unis.

On sait que dans cette lettre, M. Labbé soulignait la part que nous prenions au malheur qui frappe l'Amérique.

M. Myron T. Herrick, ambassadeur des Etats-Unis, vient d'adresser une lettre à M. Labbé, l'informant de la transmission du message de sympathie en question à M. Hoover et lui disant combien il est lui-même touché de ces généreux sentiments de condoléances.

EN DEUX LIGNES

Paris. — Suite collision camion-auto monta sur trottoir et tue une jeune femme.

— Ministère Colonies informé graves inondations banlieues Sud de Cayenne.

— Rupture échafaudage, cour consigne gare du Nord. 3 ouvriers tombés de 10 m. grièv. blessés.

St-Malo. — M. Tardieu reçu Chamb. Comm. puis au port, a assisté pose 1re pierre grande écluse.

Nancy. — On annonce mort M. Goutière-Varnelle, rédacteur en chef de l' « Etoile de l'Est ».

Hanovre. — Hangars aérodromes Heynhausen incendiés, 4 avions et 1 auto détruits.

Londres. — Chauffeur auto aurait tué et dépecé Mrs Bonaty. Arrestation coupable imminente.

Saïgon. — A son arrivée, M. Alexandre Varenne a été l'objet d'une réception cordiale.

Le projet organisant la nation armée

LE PRINCIPE DE LA MOBILISATION TOTALE, SUPPRIMÉ PAR LE RAPPORTEUR DU SÉNAT

A la réunion tenue hier par la Commission de l'armée du Sénat, M. Klotz, rapporteur du projet de loi, voté par la Chambre, a soumis à l'examen de ses collègues l'ensemble des textes préparés par ses soins.

Le projet présenté respecte l'esprit de celui qui a été voté par la Chambre sur certains points ; toutefois, le Rapporteur a cru devoir le préciser et le compléter.

M. Klotz spécifie que la loi en discussion n'est pas, à proprement parler, une loi militaire, et que sa conséquence n'est pas la militarisation totale de la nation. La loi est une loi civile et les problèmes qu'elle doit résoudre sont de l'ordre politique, administratif et économique.

La définition plus stricte du caractère de la loi entraîna un remaniement de son titre, premier. M. Klotz a amoindri la déclaration de principe aux termes de laquelle tous les Français sans distinction d'âge ni de sexe, doivent participer à la défense du pays, estimant que c'était une vérité évidente, et craignant en outre, que cette formule ne livrât un argument facile à ceux qui, en France et à l'étranger ont intérêt à faire apparaître le projet en discussion comme une explosion d'un chauvinisme exaspéré.

Le Rapporteur a cru également devoir renoncer à la mobilisation de groupements légalement constitués et à la mobilisation de l'activité morale et intellectuelle du pays.

Il a pensé qu'une loi d'organisation civile de la nation pour la guerre, doit envisager et résoudre une double série de problèmes celle relative aux rapports entre l'Etat et les citoyens dans leur personne et dans leurs biens ; celle relative à l'organisation des pouvoirs publics.

Au regard des personnes, le projet établit une distinction très nette entre les personnes soumises aux obligations militaires et celles dégagées des mêmes obligations.

Le sort des premières est réglé par la loi de recrutement ; en ce qui concerne les secondes, il ne peut être question que de la réquisition de leurs services par l'autorité civile, dans la mesure où ces services sont jugés utiles à la défense nationale.

En ce qui concerne l'organisation des pouvoirs publics, le projet présenté par M. Klotz souligne la nécessité d'assurer, dans les Cabinets de guerre, la concentration de l'autorité et de marquer le rôle prépondérant du Président du Conseil.

Il prévoit d'autre part, permanence des deux Chambres.

Le Sénat a repris ses travaux hier

Le Sénat a repris ses travaux hier après-midi sous la présidence de M. Paul Doumer.

M. Albert Sarraut dépose divers projets au nom du Gouvernement et l'assemblée adopta notamment le projet portant ratification du décret du 25 novembre 1925, modifiant certaines dispositions du Code des Assurances sociales du 19 juillet 1911, relatives à l'assurance « Vieillesse ».

Puis le projet voté par la Chambre, portant fixation des charges du capital du réseau d'Alsace et Lorraine pour l'exercice 1925, fut adopté.

La discussion de la proposition de loi de Louis Tissier et d'un grand nombre de ses collègues, sur l'organisation des services postal, télégraphique et téléphonique, fut renvoyée au 3 juin.

Le Sénat s'ajourna ensuite à mardi prochain, 15 heures, et leva sa séance.

La réforme électorale

UNE MOTION DES DÉPUTÉ